

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 26 mai 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **155, rue De Rouville – Zone H-431**

#### NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre :

- Des cases de stationnement à 0,6 mètre de la ligne de lot latérale gauche alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance de 1,5 mètre d'une ligne de lot latérale;
- Une entrée charretière de 7,5 mètres de large alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite la largeur d'une entrée charretière à 7 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 26 mai 2025 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 26 mai 2025, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil  
Direction des affaires juridiques  
777, rue Laurier  
Beloeil (Québec) J3G 4S9  
Courriel : [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 26 mai 2025.

Donné à Beloeil, ce 9 mai 2025.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

Télécharger l'avis public

